

FICHE FINANCIERE (à rendre obligatoirement pour l'inscription)

Demande d'inscription à la demi-pension Année 2018-2019

Madame et (ou) Monsieur

Adresse.....

Mail (indispensable) :

Téléphone :

Nom de l'élève

Prénom

Classe

Boursier : oui non

1. LES FORMULES

Le Département de Paris applique, depuis le 01 septembre 2017, la tarification au quotient familial (tranches 1 à 10, voir document joint).

Le collège CHARLEMAGNE propose **3 formules dans le cadre exclusif du forfait** :
Entourer la formule et, le cas échéant, les jours retenus :

-Forfait 5 jours

-Forfait 4 jours fixes : entourer les jours choisis : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi

-Forfait 3 jours fixes : entourer les jours choisis : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi

Les jours sont fixes et non modifiables en cours de trimestre.

2. L'INSCRIPTION

NOUVEAUX ELEVES et ANCIENS ELEVES : Pièces à joindre à ce dossier :

A. Déjà allocataire CAF : Coupon restauration (reçu par courrier du Département)

B. Pas encore allocataire CAF ou sans coupon : voir la rubrique « démarches à accomplir » dans le document du Département de Paris ci-joint. Si vous éditez vous-même votre coupon restauration à partir de <https://calculette-colleges-restauration.paris.fr>, vous devrez remettre, avec ce coupon, les justificatifs demandés.

A défaut de ces attestations, le tarif le plus élevé s'applique systématiquement.

Nb : l'attestation CAF est valable pour l'année scolaire.

Fournir aussi : une **photo** récente (format 2,5cmx 3cm), nom et prénom au dos, un **relevé d'identité bancaire** (pour paiement des bourses et remboursement de trop-perçus voyage ou demi-pension)

3. LE REGLEMENT

TARIFS pour la période du lundi 3 septembre au vendredi 21 décembre 2018

Forfaits		5 jours	4 jours	3 jours
Prix unitaire	Tranches	70 jours	56 jours	42 jours
0,13 €	1	9.10 €	7,28 €	5,46 €
0,85 €	2	59.50 €	47,60 €	35,70 €
1,62 €	3	113.40 €	90,72 €	68,04 €
2,28 €	4	159.60 €	127,68 €	95,76 €
3,62 €	5	253.40 €	202,72 €	152,04 €
4,61 €	6	322.70 €	258,16 €	193,62 €
4,89 €	7	342.30 €	273,84 €	205,38 €
5,10 €	8	357 €	285,60 €	214,20 €
6,00 €	9	420 €	336,00 €	252,00 €
7,00 €	10	490 €	392,00 €	294,00 €

Les paiements seront reçus du 3 septembre au 29 septembre 2018, soit par chèque libellé à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DU COLLEGE CHARLEMAGNE, soit en espèces (voir modalités auprès du service d'intendance à la rentrée).

L'attention des familles de demi-pensionnaires est attirée sur la nécessité de respecter ce large délai de paiement, qui permet de choisir le forfait en fonction de l'emploi du temps.

L'ensemble des règlements est à effectuer avant le 30 septembre 2018, afin d'éviter à l'établissement des relances coûteuses.

Les familles **boursières** se verront communiquer, dans le courant du trimestre, le montant net à régler.

Un code d'accès au logiciel de demi-pension est remis, par mail, aux familles des nouveaux élèves demi-pensionnaires.

Les familles des anciens élèves sont invitées à visualiser leur compte sur le site de demi-pension (accessible par le site internet de l'établissement) avant de procéder au règlement.

La carte de cantine est obligatoire pour l'accès au self.

Madame, Monsieuront pris connaissance des conditions d'inscription à la demi-pension et s'engagent à s'y conformer.

Date : Signature(s) du (ou des) parent(s) :

*Les familles en difficulté peuvent solliciter une aide financière, les dossiers sont à retirer à l'intendance ou à demander à « dpcharlemagne@gmail.com ».

Cette adresse est dédiée à toute question relative à la demi-pension.

L'agent comptable
S. LAMANT



Le Proviseur
C.HESPEL

